

*PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 26 FEVRIER 2026*

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Membres suppléants présents :

CAUVALDOR :

- Monsieur Jean-Claude FOUCHE, Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administrative et financière Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 10h30 et présente l'ordre du jour.

Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 09/12/2025

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 09 décembre est approuvé à l'unanimité.

2026-01 _ Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire.
Adopté à l'unanimité.

2026-02 _ Mise en vente d'un véhicule

Adopté à l'unanimité.

2026-03 _ Rendu acte des conventions d'AOT 2025

Adopté à l'unanimité.

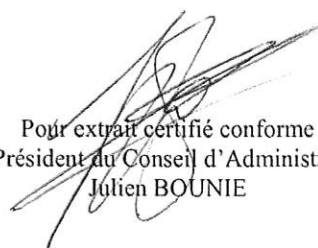
Questions/Informations diverses

Le Président fait un point sur les projets en cours : photovoltaïque, bâtiment démantèlement/maintenance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

| | |
|---------------------------------|---|
| Nombre de membres en exercice : | 8 |
| Nombre de membres présents : | 7 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 7 |
| Votes : | |
| Pour : | 7 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Adopté à l'unanimité


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le 16/03/2026.....

Publiée et notifiée le 16/03/2026.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.